



City of
BATHURST

Ville de

PUBLIC NOTICE

Under Section 25 of the
Community Planning Act
1935 St Peter Avenue

AVIS PUBLIC

En vertu de l'article 25 de
La Loi sur l'urbanisme
1935, avenue St Peter

Notice is hereby given that the City Council of Bathurst intends to consider amendments to By-Law No. 2006-01 entitled "The City of Bathurst Municipal Plan By-Law" and City of Bathurst Zoning By-law 2008-01 entitled "The City of Bathurst Zoning By-Law" by changing the land use designation on the municipal plan as follows:

1935 St Peter Avenue:

The City of Bathurst has received a request from 1935 St-Peter Inc. and Eastlink to amend the Municipal Plan and Zoning By-Law for the property located at 1935 St-Peter Avenue having the PID number **20802625**. The application is to use a portion of the property to install a communication tower. The property is classified in the Municipal Plan as "Commercial" and in the Zoning By-law as "Highway Commercial". In order to allow the installation of a communication tower on this property, the land use classification in the Municipal Plan and in the Zoning By-Law needs to be amended from "Commercial" to "Communication Tower (TC)".

Avis est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Bathurst entend envisager des modifications à l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté du Plan municipal de la City of Bathurst » et à l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst ».

1935, avenue St Peter :

La ville de Bathurst a reçu une demande de 1935 St- Peter Ave Inc. et Eastlink pour modifier le Plan municipal et l'Arrêté de zonage pour la propriété située au 1935, avenue St-Peter ayant le numéro cadastral **20802625**. Les requérants proposent d'utiliser une portion de la propriété pour y installer une tour de communication. La propriété est classifiée dans le Plan municipal comme « Commerciale » et dans le l'Arrêté de zonage comme « Commerciale Routière ». Afin de permettre une tour de télécommunication sur cette propriété, la classification du terrain doit être changée de « Commerciale » à « Tour télécommunication (TC) » dans le Plan municipal et dans l'Arrêté de zonage.



City Council will meet in Council Chambers at City Hall at 6:30 pm, Tuesday, May 21, 2019, to make a public presentation of the proposed amendments. Objections to the said amendment shall be received by the City Clerk's office, in writing, no later than 3:00 pm, Friday, June 21, 2019. The City Clerk's office is located in City Hall, 150 St-George Street, Bathurst N.B. E2A 1B5.

Council will meet at City Hall at 6:30 pm, Monday, July 15, 2019 to consider written objections to the proposed amendments. Anyone wishing to address Council on the written objections may do so at that time.

Le conseil municipal se réunira dans la salle du conseil de l'hôtel de ville le mardi 21 mai 2019 à 18 h 30 dans le but de présenter au public les modifications proposées. Toute objection écrite par rapport à ces modifications proposées doit être reçue par le bureau de la secrétaire municipale au plus tard le vendredi 21 juin 2019 à 15 h. Le bureau de la secrétaire municipale est situé à l'hôtel de ville, 150, rue St-George, Bathurst, NB, E2A 1B5.

Le conseil se réunira à l'hôtel de ville le lundi 15 juillet 2019 à 18 h 30 dans le but d'examiner les objections écrites se rapportant aux modifications proposées. Toute personne souhaitant s'adresser au conseil à ce sujet pourra le faire à ce moment.

Wanda St-Laurent
City Clerk / Greffière municipale
City of / Ville de Bathurst